

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

9. FONDS DE CONCOURS « ECONOMIE D'ENERGIE » ET ACTEE (ACTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE) DE QUIMPERLE COMMUNAUTE-SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE - AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX

Exposé :

Dans le cadre de son schéma directeur immobilier et énergétique, la Ville de Quimperlé va faire réaliser 11 audits énergétiques des sites les plus consommateurs par l'équipe TB MAESTRO/BECOME 29.

En parallèle, la Ville de Quimperlé avait déjà sollicité BECOME 29 afin de réaliser 4 audits énergétiques qui vont permettre de solliciter la DSIL.

Le programme de soutien ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) de Quimperlé Communauté permet de financer 5 études à 50 % et le fond de concours participe à hauteur de 50 % du reste à charge.

Compte-tenu de ces éléments, la répartition des financements est décomposée ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Audits	34 000,00 €	ACTEE	7 000,00 €
		QUIMPERLE COMMUNAUTE-FONDS DE CONCOURS	13 500,00 €
		AUTOFINANCEMENT	13 500,00 €
TOTAL	34 000,00 €		34 000,00 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Quimperlé Communauté pour ces financements.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de Quimperlé Communauté

Avis favorable de la commission conjointe « Politique de la ville et environnement » et « Réseaux, Travaux, Voirie, Eau et Lutte contre les inondations » du 11 mai 2021

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale » en date du 12 mai 2021